

Le BTS OL, toujours aussi sélectif

Cette année, quelques 1820 candidats ont présenté le BTS OL, et un peu plus de 1000 ont été reçus, soit 57% de réussite. En 1999, ce taux était de l'ordre de 55% pour à peu près 750 diplômés. Le BTS OL demeure donc un examen très difficile à obtenir, dans le peloton de tête des BTS les plus sélectifs. Certains le comparent à un concours et la réforme de 1997 n'a pas simplifié les choses du fait de la plus grande diversité des matières enseignées.

On observe depuis dix ans une augmentation régulière du nombre de candidats, et une multiplication des formations, notamment en province. Les écoles parisiennes ont plus de mal à recruter, et l'ESOP qui présentait près de 200 candidats chaque année vient de fermer ses portes. Néanmoins, le taux de chômage étant de l'ordre de 2% dans le secteur de l'optique lunetterie, le BTS OL continue d'attirer les jeunes étudiants, ce qui est bien normal.

La réforme de 1997 a aligné les modalités d'obtention du BTS OL sur les autres BTS. Ainsi, les candidats peuvent reporter la note obtenue sur une épreuve pendant cinq ans. Autrement dit, les redoublants ne repassent que rarement toutes les épreuves. Selon les cas, ils en repassent deux, trois ou quatre. Ce qui leur permet parfois de commencer à travailler en suivant des cours en alternance. En fait, parmi les 1043 nouveaux diplômés, un nombre non négligeable bénéficiait d'un « diplôme partiel » depuis un an.

La relative importance de l'épreuve de gestion d'entreprise a fait couler beaucoup d'encre depuis 1997. On pouvait lire, en mai dernier¹, que « le marketing, affublé d'un coefficient 5 (...) est survalorisé ». Certains vont même jusqu'à dire que le nouveau BTS ne forme que des vendeurs et que le diplôme n'est plus ce qu'il était. Il me paraît important de réagir à ces propos. À l'époque de la réforme, les syndicats d'opticiens ont établi un référentiel des activités professionnelles que le responsable

¹ « Nouveau BTS : un bilan mitigé », L'Opticien Lunetier, mai 2000

d'un point de vente doit être en mesure d'accomplir. Près des deux tiers d'entre elles étaient liées à la gestion du magasin ! L'épreuve écrite de 3 heures se décompose en trois parties : législation, analyse des documents comptables, et action commerciale. La vente à proprement parler est peu enseignée, et c'est peut être dommage, dans la mesure où elle n'est pas évaluée à l'écrit. En définitive, l'épreuve de gestion s'avère très technique : des questions juridiques sur la réglementation commerciale, sociale et professionnelle, sur l'analyse financière des documents comptables annuels, ou sur les techniques qualitatives et quantitatives d'analyse de la zone de chalandise mettent parfois en difficulté les professionnels qui cherchent à obtenir le diplôme sans préparation.

Deux ans pour un diplôme, est-ce suffisant ?

Pour bon nombre d'opticiens, la réforme de 1997 est décevante. Elle constate et accompagne la montée en puissance de l'aspect commercial du métier, mais ne valorise pas suffisamment certains aspects paramédicaux pourtant en pleine évolution comme la contactologie ou l'optométrie. En réalité, la difficulté réside dans l'état actuel de la réglementation que le ministère de la santé se fait un point d'honneur de faire respecter. Tant que la loi réservera (en théorie) aux ophtalmologistes l'examen objectif de la vision, et l'adaptation de lentilles, le ministère de l'éducation se verra contraint de limiter (officiellement) cet enseignement. Les syndicats d'opticiens ne doivent pas se tromper de cible. C'est le code de la santé qu'il faut faire évoluer avant les programmes de l'éducation nationale.

Il existerait peut être un moyen de mettre tout le monde d'accord : allonger la durée des études d'une année. Cela permettrait d'ajouter des matières sans en supprimer et d'harmoniser les diplômes au niveau européen en s'alignant sur les pays les plus exigeants (la formation peut atteindre quatre années dont de longues périodes de stages). Mais la profession bute sur un obstacle : le ministère de l'éducation refuse d'appeler BTS un diplôme en trois ans, ce qui signifie qu'il ne peut plus être géré par le secondaire mais par les universités, et que les préparations n'auraient plus lieu dans des lycées. Que deviendraient alors les lycées Victor Bérard et Fresnel ? Que

deviendraient les écoles privées ? Dès 1999, l'Université de St Étienne envisageait la création d'une licence professionnelle d'optique lunetterie. De leur côté, les centres de formation qui proposaient des compléments d'études post BTS (Ideco, Bures, Fresnel, Morez, Atol...) ont défini en collaboration avec l'U.D.O. deux programmes de C.Q.P. qui se préparent en alternance. Pour l'instant, la loi se contente toujours d'exiger la présence d'un BTS responsable de chaque point de vente. Mais demain, qui sera opticien ? Qui les formera ?

Les formations post-BTS se sont développées avec rapidité depuis le début des années 1990. Ce n'est pas la réforme de 1997 qui les a créées, mais le nombre de diplômés augmentant chaque année, les jeunes opticiens les plus courageux tentent de se distinguer des autres en complétant leur formation. L'augmentation de la durée des études des jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi est un phénomène général qui n'est pas propre au secteur de l'optique et qui est un signe de prospérité du pays. En optique, jusqu'en 1997, ce sont les formations commerciales (formation cadre de magasin, Image, Ideco...) qui étaient les plus recherchées. Aucune formation de gestion n'était proposée en BTS, et les futurs professionnels que sont les étudiants manifestaient un réel besoin dans ce domaine. Depuis la réforme, les demandes se tournent davantage vers l'optométrie, la contactologie, ou l'analyse de la vision. La création d'un C.Q.P. technique répond d'ailleurs à cette évolution. L'augmentation du nombre de candidatures en Maîtrise ou en D.U. d'optométrie le confirme.

Olivier Vidal

Professeur de gestion au Lycée Fresnel

Taille : 4 914 caractères